

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2020

---

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC505

présenté par

M. Raphan, rapporteur, Mme Hérin, rapporteure Mme Gomez-Bassac, rapporteure et M. Berta,  
rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 214, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le cadre de la présente programmation, l'INRAE, en lien avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, décernera chaque année un prix pour récompenser les travaux d'un chercheur ou d'une équipe portant sur la recherche participative. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la reconnaissance et la valorisation des travaux menés sur la recherche participative en créant un prix, décerné chaque année par l'INRAE, pour récompenser les chercheurs s'étant illustrés dans ce domaine.